

PASTOR ARLETTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

Monsieur le Maire,

Je constate que le procès-verbal présenté ce jour, rapportant la séance du conseil municipal du 3 mai 2016, n'est pas complet.

Ainsi, je souhaite apporter quelques précisions à ce compte-rendu :

1/ Dans votre intervention du 3 mai 2016, vous avez rapporté mes propos (je vous cite) :

« Vous dites, madame Pastor : De la Tour, on ne verra plus le HLM »

(Et vous avez ajouté) : « Franchement, qui s'en plaindra ? »

Je vous ai apporté une réponse sur ce point qui n'apparaît pas dans le PV.

En effet, j'ai précisé alors que, bien évidemment, lorsque je parlais de l'HLM, que l'on ne verrait plus de la Tour Lascaris si l'immeuble, sur le lieu des ruines, s'alignait sur la terrasse de la maison Rosette, j'évoquais une direction... J'ai aussi relevé votre remarque, Monsieur le Maire : « Franchement, qui s'en plaindra ? », remarque que j'ai qualifiée de méprisante pour les gens qui habitent l'HLM. Je demande que ces propos apparaissent dans le PV.

2/ À la suite de votre réquisitoire, Monsieur le Maire, j'ai ajouté aussi que je ne jugeais pas utile de répondre à certains points, car mes réponses se trouvaient déjà dans le texte que j'avais lu auparavant et que je ne souhaitais pas « assommer » le public par des redites.

Je demande que ces propos apparaissent dans le PV.

3/ Concernant la pétition, j'ai dit que je considérais que ce projet ne concernait pas que les habitants du vieux village, mais tous les gorbairins. Vous avez alors ironisé sur l'intérêt qu'il pouvait avoir pour les habitants des « Terrasses du Soleil ». Je vous ai répondu qu'ils vivaient à Gorbio !

Je demande que ces propos apparaissent dans le PV.

D'autre part, je confirme ici que certaines personnes, ayant signé, m'ont confié ne pas avoir compris qu'il s'agissait du projet dont le permis avait été accordé. Elles n'y ont vu que l'aspect « lutte contre les nuisances ». L'une m'a précisé que la pétition était vague et qu'elle a cru que c'était pour demander une subvention !

Par ailleurs, je n'ai pas réagi immédiatement sur un autre point qui, à la relecture du PV, m'a interpellée et je voudrais lever une ambiguïté, voire une erreur :

Vous écrivez: « Dans le même temps, Mme Pastor intervenait en réunion publique du conseil municipal, et dans la presse photos à l'appui. ».

Or, c'est faux !

Je tiens à signaler que je suis pas intervenue dans la presse photo à l'appui !

Car, et vous devez le savoir, l'article, qui a paru dans la presse le 11 avril 2016, était un compte-rendu de la séance du CM du 7 avril 2016 fait par le journal, comme cela se fait toujours après chaque séance, et rapportant ce qui s'y était dit, comme cela se fait toujours ! Quant aux photos, Nice-matin en a un stock bien évidemment !

Pour ma part, je réaffirme que je ne suis jamais intervenue auprès de la presse pour la rédaction de l'article du journal !

Alors pourquoi avoir écrit cela ?

Monsieur le Maire, d'où tenez-vous cette information ?

Vous pouvez vérifier mes dires en vous adressant directement aux services de Nice-matin qui vous confirmeront que je ne suis pas intervenue auprès d'eux pour cet article !

Pour terminer, vous vous permettez, imprudemment, une analyse de « ma nature » :

Vous écrivez : « Si vous vous êtes marginalisée, c'est peut-être parce que c'est déjà dans votre nature »...

Comment vous permettez-vous de juger de ma nature ?

Comment invoquer le mot même de « nature » ?

Je trouve discriminatoire ce fait d'accoler une étiquette et je refuse catégoriquement toute discrimination, qu'elle me touche directement ou pas !

Je demande que ces rectifications soient portées sur le prochain PV, pour être affichées au lieu habituel et qu'elles apparaissent également sur le site de la mairie.

Arlette Pastor